



HAL
open science

**Sur le conducteur macérien des Mémoires de Sanson de
Balzac ou de L'Héritier de l'Ain : remarques
lexicographiques**

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Sur le conducteur macérien des Mémoires de Sanson de Balzac ou de L'Héritier de l'Ain : remarques lexicographiques. FRACAS, 2017. halshs-01649930

HAL Id: halshs-01649930

<https://shs.hal.science/halshs-01649930>

Submitted on 28 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRACAS

numéro 67

le 22 novembre 2017

Groupe de recherche
sur la langue et la littérature françaises
du centre et d'ailleurs
(Tokyo)

contact : revuefracas2014@gmail.com

Sur le conducteur macérien des *Mémoires de Sanson*
de Balzac ou de L'Héritier de l'Ain : remarques lexicographiques

Takeshi MATSUMURA

Les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution française, par Sanson, exécuteur des arrêts criminels pendant la Révolution*, de Balzac et de L'Héritier de l'Ain, ont été publiés pour la première fois en deux volumes en 1830 (Paris, La librairie centrale). Ainsi que l'ont établi les éditeurs de la Pléiade¹, la date de 1829 donnée par quelques exemplaires de la première édition est une tromperie et l'on doit s'en tenir à la date de 1830².

Comment les deux auteurs ont-ils partagé leur tâche ? Pour leur attribuer les chapitres qu'ils auraient rédigés, on suit en général la lettre d'Émile Marco de Saint-Hilaire à Armand Dutacq du 23 janvier 1853³ et seule la partie considérée comme balzacienne a le privilège d'être reproduite dans l'édition du Club de l'Honnête homme⁴, celle des Bibliophiles de l'Originale⁵ et celle des *O.D. II*. L'exception est l'édition Conard, qui a reproduit en appendice la partie attribuée à L'Héritier de l'Ain⁶.

¹ Balzac, *Œuvres diverses*, t. II, Édition publiée, sous la direction de Pierre-Georges Castex, par Roland Chollet et René Guise avec, pour ce volume, la collaboration de Christiane Guise, Paris, Gallimard, 1996, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1403-1405. Je désigne ce volume par *O.D. II*.

² Ce détail bibliographique sera utile pour comprendre certaines données lexicographiques comme on le verra dans un instant.

³ Lettre reproduite entre autres dans *O.D. II*, p. 1407-1411.

⁴ Voir *Œuvres complètes de Balzac* [réimpression], t. XXII, *Œuvres diverses*, t. II, Paris, Club de l'Honnête homme, 1971, p. 31-201.

⁵ Voir *Œuvres complètes illustrées de M. de Balzac*, Édition dirigée par Jean A. Ducourneau, t. XXVI, Paris, Les Bibliophiles de l'Original, 1976, p. 404-462. Je désigne ce volume par *BO XXVI*.

⁶ Voir *Œuvres complètes de Honoré de Balzac*, t. XXXVIII, *Œuvres diverses*, Texte révisé et annoté par Marcel Bouteron et Henri Longnon, t. I, Paris, Conard, 1935, p. 493-605 (= *C 1935*) ; réimpression, Paris, Conard, 1956, p. 160-272 (= *C 1956*). D'après une lecture rapide, on y trouve pourtant les coquilles suivantes (je me limite aux chapitres IV et V du t. I de l'édition de 1830, p. 81-135, qui sont reproduits aux pages 493-510 de *C 1935* et aux pages 160-177 de *C 1956* : (i) p. 493 de *C 1935* (= p. 160 de *C 1956*), 2^e ligne d'en bas : l'édition de 1830, t. I, p. 83 a un point-virgule après *Citoyen* et non pas une virgule ; (ii) p. 494 de *C 1935* (= p. 161 de *C 1956*), § 4, dernière ligne : ajouter *me* entre *de* et *rendre* pour se conformer à la leçon de l'édition de 1830, t. I, p. 85 ; (iii) p. 495 de *C 1935* (= p. 162 de *C 1956*), § 6, 2^e ligne : l'édition de 1830, t. I, p. 89 donne *une velléité* et non *cette velléité* ; (iv) p. 499 de *C 1935* (= p. 166 de *C 1956*), § 1, 2^e ligne : l'édition de 1830, t. I, p. 101 donne *la séance* à la place de *sa séance* ; (v) p. 501 de *C 1935* (= p. 168 de *C 1956*), 3^e réplique du Conducteur, 4^e ligne : ajouter une virgule avant *simplement* avec l'édition de 1830, t. I, p. 109 ; (vi) p. 505 de *C 1935* (= p. 172 de *C 1956*), 8^e ligne d'en bas : *est-ça* est à lire *est-ce ça* si l'on suit la publication de 1830, t. I, p. 122 ; (vii) p. 506 de *C 1935* (= p. 173 de *C 1956*), 4^e réplique du Conducteur, 2^e ligne : après *dépêchez-le* l'édition de 1830, t. I, p. 124 a un point-virgule et non pas une virgule. De plus, une petite différence se constate entre *C 1935* et *C 1956* : à la page 504 de *C 1935*, 1^{re} réplique du Conducteur, 9^e ligne, on lit *que fait, mon drôle ?* avec une virgule, alors qu'à la page 171 de *C 1956*, la virgule disparaît. C'est la leçon de *C 1935* qui est conforme à celle de l'édition de 1830, t. I, p. 117. Les éditeurs ont-ils « amélioré » leur texte pour la réimpression ?

Dans son article sur « Les Œuvres diverses de Balzac (1824-1831). Essai d'inventaire critique⁷ », Bruce Tolley jugeait cependant que la lettre d'Émile Marco de Saint-Hilaire n'était pas si fiable que l'on le dit, que « presque tout le premier volume » (p. 58) aurait été écrit par Balzac et qu'en tout cas il faudrait publier l'intégralité des *Mémoires de Sanson*. Jean A. Ducourneau qui ne publiait qu'une petite partie de l'œuvre disait du reste que les lecteurs disposant de l'ensemble dans l'édition Conard pourraient « trier le bon grain de l'ivraie⁸ ». Pour savoir si l'on y trouve vraiment *le bon grain*, je me propose dans le présent article d'étudier certains des mots et des expressions employés par un des personnages. Il s'agit du conducteur de diligence de Mézières⁹.

Ce personnage apparaît dans les chapitres IV et V du tome premier (p. 81-135) des *Mémoires de Sanson* de 1830. Cette partie est attribuée par Émile Marco de Saint-Hilaire à L'Héritier de l'Ain. Voici comment il en parle en 1853 dans sa lettre citée à Armand Dutacq :

De la page 81 à la page 135, c'est de L'Héritier. Il s'agit d'un conducteur de diligence, ami du Bourreau d'Arras, qui vient de la part de celui-ci demander à celui de Paris des instructions relatives au jeu de la machine (la Guillotine). Ce chapitre de mauvais goût, est en outre ignoble. Jamais Balzac n'a écrit pareille chose et de cette manière-là : c'est de L'Héritier¹⁰.

En s'appuyant sur « une brusque rupture de thématique et de style » qu'elle constate dans ces chapitres, Lise Queffélec suit aussi l'attribution proposée par Émile Marco de Saint-Hilaire¹¹. Pourtant, celui-ci n'est pas aussi exact qu'il le paraît. En effet, les pages en question mettent en scène Sanson et un conducteur, non pas d'Arras, mais de Mézières. Qui plus est, celui-ci ne vient pas demander à celui-là des instructions sur la guillotine, parce qu'au début du chapitre IV, le bourreau macérien, appelé Lémouché, avait envoyé à son collègue parisien une lettre pour se renseigner. La réponse que celui-ci lui a adressée tout de suite n'a pourtant pu arriver à temps. Elle a été précédée par le représentant du peuple, qui a si bien guidé le bourreau peu expérimenté que la première exécution a été faite avec succès. Le conducteur apporte alors à Sanson une lettre de remerciement et un cadeau du bourreau macérien, et ce faisant, il lui raconte en

⁷ Paru dans *L'Année balzacienne*, 1963, p. 31-64 ; voir surtout les pages 56-59.

⁸ *BO XXVI*, p. 677.

⁹ Et aussi par un de ses interlocuteurs, Fouquier-Tinville.

¹⁰ *O.D. II*, p. 1409-1410.

¹¹ Voir son article « La figure du bourreau dans l'œuvre de Balzac » paru dans *L'Année balzacienne*, 1990, p. 273, note 2.

détail comment la guillotine a fonctionné à Mézières. De plus, le bourreau parisien n'est pas son seul interlocuteur, depuis qu'un nouveau personnage survient à la fin du chapitre IV : c'est Antoine Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal révolutionnaire. Puisque le résumé d'Émile Marco de Saint-Hilaire s'avère ainsi peu fidèle, ne serait-on pas tenté de donner raison au scepticisme de Bruce Tolley ?

Quel que soit l'auteur, l'intérêt de ces deux chapitres n'a du reste pas échappé aux lexicographes. D'une part, le *Trésor de la langue française* de Paul Imbs¹² en a tiré au moins huit exemples et de l'autre, Gaston Esnault a cité au moins cinq cas dans son *Dictionnaire historique des argots français*¹³. Voyons comment ces occurrences y sont traitées.

D'abord, citons une phrase prononcée par le Conducteur, qui s'adresse à la domestique de Sanson :

Eh bien, citoyenne Cornélie, la mère des..., enfin la petite mère, illustre romaine, tu vas avoir la complaisance [p. 101] de me donner une croûte de pain. Je suis encore à jeun ; comme c'est du chenu que m'offre le citoyen, je crains qu'il ne me tape sur le bonnet, et j'ai encore des paquets à rendre avant d'aller au club¹⁴.

Dans ce passage, on peut relever le substantif masculin *chenu* au sens de « bon vin ». Cette attestation est citée par le TLF, s.v. *chenu*, qui l'attribue à « Balzac, *Œuvres diverses*, t. 1, 1850, p. 498 ». Ses références qui renvoient à l'édition Conard de 1935 sont un peu trompeuses, puisqu'il s'agit de la partie des *Mémoires de Sanson* rédigée par Balzac ou L'Héritier de l'Ain, et que c'est une publication de 1830 et non pas de 1850, année de la mort de Balzac. S'il avait renvoyé à « Balzac ou L'Héritier de l'Ain, *Mémoires de Sanson*, 1830, p. 101 », il n'aurait pas induit les lecteurs en erreur.

De son côté, EsnaultArg, p. 150b semble se référer également à notre occurrence pour l'emploi substantivé *du chenu* qu'il traduit par « du bon, notamment de bonne boisson, de bon tabac à priser. » Sa façon de la citer est pourtant si vague (« pop., 1829 ») qu'il serait difficile pour les lecteurs occasionnels de savoir de quoi il s'agit¹⁵. D'ailleurs, de cet emploi qui manque au *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de

¹² Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. Je désigne ce dictionnaire par TLF.

¹³ Paris, Larousse, 1965. Je désigne cet ouvrage par EsnaultArg.

¹⁴ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 100-101 (= p. 498 de C 1935 ; p. 165 de C 1956).

¹⁵ La date de 1829 semble provenir de l'année de publication faussement donnée par certains exemplaires de la première édition, voir ci-dessus.

Walther von Wartburg¹⁶ on connaît des attestations antérieures, datées de 1773, de 1791 et de 1794 ; pour les trouver, il suffit de consulter le *Dictionnaire historique et philologique du français non conventionnel* de Pierre Enckell¹⁷ qui complète les contributions de ce dernier à la *Base historique du vocabulaire français*¹⁸.

Notre citation des *Mémoires de Sanson* contient un autre mot qui a intéressé le TLF. Il s'agit du verbe transitif *taper* au sens de « monter à la tête de quelqu'un (en parlant du vin) ». Dans son article *taper*^l, le TLF cite cette occurrence en renvoyant à « Balzac, *Œuvres div.*, t. 1, 1830, p. 498 ». Ce n'est pourtant pas le témoignage le plus ancien, car le FEW, t. 13, 1, p. 97b, s.v. *tapp-* indique que cet emploi se lit chez Eustache Deschamps ; le fait est confirmé par la partie historique du TLF, le *Dictionnaire du Moyen Français*¹⁹ et mon *Dictionnaire du français médiéval*²⁰.

Un autre mot intéressant que le Conducteur utilise ailleurs est le substantif féminin *finition* au sens de « fin ». Il apparaît dans sa description d'Ernest Dominique François Joseph Duquesnoy²¹, représentant du peuple envoyé à Mézières. Voici le passage qui le contient :

[...] le représentant du peuple souverain était à sa croisée, entouré de l'élite des citoyennes des deux endroits, celles de Mézières et de Libreville. Tout d'un coup il agite dans les airs son chapeau z'a panache ; c'est marque qu'il va parler ; on fait silence, il ouvre la bouche. Quel organe ! j'ai cru z'entendre Mirabeau z'a la tribune. Citoyens, qui dit dit-il (c'est approchant dans ces termes qu'il a parlé), il est temps que tout ceci ait une finition²².

Cette occurrence est citée par le TLF, s.v. *finition*, qui l'attribue à « Balzac, *Œuvres div.*, t. 1, 1830, p. 505 ». Bien que le FEW, t. 3, p. 557a et 559b, s.v. *finire* soit

¹⁶ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol., t. 2, p. 239b, s.v. *canutus*. Je désigne ce dictionnaire par FEW.

¹⁷ Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 240 (je désigne ce dictionnaire par EnckellHist) : « Aussi de chenu survient pinte » (*Amusemens rapsodi-poétiques*, 1773, p. 150) ; « on y boiroit, foutre, du meilleur vin possible, non pas de la foutu ripopée, [...] mais du chenu » (Lemaire, *Lettre bougrement patriotique*, 1791, n° 88, p. 4) ; « c'est du chenu, je t'en répons » (Raffard, *Les Volontaires en route*, 1794, p. 33).

¹⁸ Consultable sur son site (<http://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/>) ; je désigne cette base par BHVF.

¹⁹ Consultable sur son site (<http://www.atilf.fr/dmf/>) ; je désigne ce dictionnaire par DMF.

²⁰ Takeshi Matsumura, *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 3242b, s.v. *taper*^l ; je désigne ce dictionnaire par Mts.

²¹ Né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais) en 1749. Son lieu de naissance n'est pas indifférent comme on le verra dans un instant.

²² *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 120 (= p. 505 de C 1935 ; p. 172 de C 1956). Sur la liaison abusive appelée *velours* que l'on trouve dans cette citation et ailleurs dans les répliques du Conducteur, voir Maurice Grevisse et André Goosse, *Le Bon Usage*, 16^e édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2016, § 41, a, R2.

peu précis²³, la première attestation du mot au sens de « fin » se trouve d'après le TLF chez Eustache Deschamps²⁴ et à l'époque moderne, le mot réapparaît en 1829, dans « Vidocq, *Mém.*, t. 4, p. 174 ». Les occurrences des *Mémoires de Vidocq*²⁵ et des *Mémoires de Sanson* sont aussi citées par la BHVF. On peut se demander si Balzac ou plutôt L'Héritier de l'Ain (né à Bourg-en-Bresse), auteur de ces deux *Mémoires*, a introduit un mot régional²⁶ en français moderne.

Deux autres mots employés par le Conducteur méritent d'attirer notre attention. Il s'agit des substantifs féminins *madame* et *mademoiselle*, qui signifient tous deux « guillotine ». Le mot *madame* apparaît quand arrivant chez Sanson, le Macérien lui témoigne le plaisir de s'entretenir avec un si grand personnage. Je cite ses propos :

Oh ! je t'ai vu monter sur Madame. Sacré Dieu²⁷ ! comme elle marchait la sainte guillotine²⁸ !

Le sens de « guillotine » manque au FEW, t. 3, p. 125b, s.v. *domina*, mais il est enregistré dans la partie synchronique du TLF, s.v. *madame* avec notre exemple référencé sous le titre de « L'Héritier, *Mém. Révol. fr.*, t. 1, 1830, p. 90 ». Cependant, sa partie historique ayant négligé cette signification, on ne voit pas depuis quand elle est attestée. Par contre, EsnaultArg, p. 403a, s.v. *madame* qui se réfère à « malf. [= malfaiteurs], 1829 » semble désigner notre attestation comme la plus ancienne. Si c'est bien le cas, la date de 1829 que Jean-Paul Colin répète dans son *Dictionnaire de l'argot*²⁹ devra être remplacée par celle de 1830.

Quant au substantif féminin *mademoiselle* qui signifie aussi « guillotine », il se lit au début du passage où le Conducteur décrit l'exécution d'un aristocrate :

L'aristocrate était escorté par des gendarmes ; de la prison à la place, il n'y a qu'un pas : on avait économisé la charrette. De chaque côté, jusqu'à mademoiselle et autour, les volontaires formaient la haie³⁰.

²³ Mais il cite plusieurs attestations dialectales modernes, qui vont de l'Ouest au Sud-Est.

²⁴ Voir aussi le DMF, s.v. *finition* et le Mts, p. 1551b, s.v. *finición*.

²⁵ Voir les *Mémoires de Vidocq, chef de la police de sûreté, jusqu'en 1827*, t. IV, Paris, Tenon, 1829, p. 174 (c'est Henriette qui parle) : « Oh ! oui, mon petit homme, nous leur devons une belle chandelle ! sans eux, ça faisait aujourd'hui la finition. »

²⁶ Il n'est pas dans Pierre Rézeau (éd.), *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot, 2001 ; je désigne ce dictionnaire par DRF.

²⁷ Sur ce juron, voir plus loin.

²⁸ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 90 (= p. 495 de C 1935 ; p. 162 de C 1956).

²⁹ Paris, Larousse, 1990, p. 379b, s.v. *Madame* ; je désigne ce dictionnaire par ColinArg.

³⁰ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 113 (= p. 503 de C 1935 ; p. 170 de C 1956).

Quoique le sens de « guillotine » soit absent du FEW, t. 3, p. 134b, s.v. *domnicella*, notre occurrence est relevée dans la partie synchronique du TLF, s.v. *mademoiselle*, qui se réfère à « [L'Héritier], *Mém. Révol. fr.*, t. 1, 1830, p. 113 ». Malheureusement, il ne dit rien sur l'histoire de cet emploi. De son côté, EsnaultArg, p. 403a, s.v. *mademoiselle* semble aussi renvoyer à notre attestation quand il mentionne « malf. [= malfaiteurs], 1829 ». La date de 1829 reproduite par Albert Doillon dans son *Dictionnaire de l'argot*³¹ devra être corrigée en 1830 s'il s'agit des *Mémoires de Sanson*. Ne connaît-on pas de témoignages antérieurs de cet emploi des mots *madame* et de *mademoiselle* ? Ni la BHVF ni EnckellHist ne nous apprennent rien.

Un autre cas vaut un petit détour lexicographique. C'est le verbe intransitif *tourniller* au sens de « tourner, aller et venir en tous sens ». Le Conducteur s'en sert en racontant comment le bourreau, peu habitué au nouvel instrument, fait des mouvements inutiles pour exécuter l'aristocrate. Voici le passage qui contient le mot :

[...] l'exécuteur tournille comme une poule qui n'a qu'un poussin, il ne sait plus que faire de l'aristocrate ; le représentant hausse les épaules³².

Cette occurrence est citée par le TLF, s.v. *tourniller* d'après « Balzac, *Œuvres div.*, t. 1, 1830, p. 505 », à côté d'un autre exemple de Balzac, *Une passion dans le désert*, 1836, p. 327 (emploi transitif au sens de « tortiller ») et d'un exemple de Claudel, *Le Soulier de satin*, 1929, Première journée, scène VIII³³ (emploi intransitif au sens de « se tortiller »). Dans sa partie diachronique, le TLF donne comme le témoin le plus ancien Guez de Balzac³⁴ d'après le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse³⁵ et comme deuxième attestation il fait mention de la Préface du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, qu'il date de 1784. Ces indications historiques proviennent du FEW, t. 13, 2, p. 63a, s.v. *tornare*, qui pour l'emploi transitif se réfère à Guez de Balzac en renvoyant au *Dictionnaire* de Larousse et qui donne « 1784, Beaumarchais » comme la première attestation de l'emploi intransitif. Dans cet article paru en 1965, Wartburg se fonde sur deux ouvrages du XIX^e siècle : d'une part celui de

³¹ Paris, Robert Laffont, 2010, p. 1539a ; je désigne ce dictionnaire par DoillonArg.

³² *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 122 (= p. 505 de C 1935 ; p. 172 de C 1956).

³³ Voir Paul Claudel, *Théâtre*, t. II, Édition publiée sous la direction de Didier Alexandre et de Michel Autrand, Paris, Gallimard, 2011, Bibliothèque de la Pléiade, p. 298 : « Garde l'œil, commère, sur ce chemin qui s'en va tournillant là-bas. » Pas de note dans l'édition.

³⁴ Né à Angoulême en 1597 et mort à Angoulême en 1654.

³⁵ Paris, 1866-1876, 15 vol.

Larousse et de l'autre celui de Littré³⁶, qui dans son article *tourniller* enregistrait la Préface du *Mariage de Figaro*. Ces données sont-elles exactes et suffisantes ? Pas tout à fait.

Relisons d'abord l'article *tourniller* du *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Larousse, t. 15, 1, p. 367c. La citation qu'il y donne est ainsi conçue :

Il s'assit auprès de la panthère ; il lui prit les pattes, le museau, lui TOURNILLA les oreilles, la renversa sur le dos. (Balz.)

Le lexicographe ne disait donc pas qu'il avait tiré cette phrase de Guez de Balzac. C'est le FEW qui a traduit l'abréviation *Balz.* par « Guez de Balzac ». Et le TLF n'a fait que reproduire cette attribution sans se demander si elle convient ou non. Or pour identifier la citation de Larousse, il suffit de consulter la partie synchronique de l'article *tourniller* du TLF, qui enregistre un contexte similaire, tiré d'*Une passion dans le désert* d'Honoré de Balzac. Il n'est pas difficile de retrouver le passage dans l'édition publiée par Patrick Berthier³⁷. Ainsi, cette nouvelle, parue dans la *Revue de Paris* du 24 décembre 1830, ne peut pas nous offrir le témoignage le plus ancien du mot. D'autant moins que Balzac avait utilisé le verbe dès 1825 dans *Wann-Chlore* ; on le trouve dans la lettre que Rosalie, femme de chambre d'Eugénie d'Arneuse, a écrite à Nickel, valet de chambre d'Horace Landon³⁸.

Puisque Guez de Balzac s'avère ainsi une source mal identifiée, faut-il s'en tenir au *Mariage de Figaro* comme l'occurrence la plus ancienne que l'on connaisse ? En fait, dès 1956, dans son *Introduction à l'étude du vocabulaire de Beaumarchais*³⁹, Gunnar von Proschwitz nous avait appris que l'indication de Littré n'était pas suffisante et que sept ans avant la Préface du *Mariage de Figaro*⁴⁰ parue en 1785, Beaumarchais se

³⁶ Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1873, 4 vol.

³⁷ Voir *Une passion dans le désert*, Texte établi, présenté et annoté par Patrick Berthier, dans Balzac, *La Comédie humaine*, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, t. VIII, Paris, Gallimard, 1977, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1227 : « Il s'assit alors sans crainte auprès d'elle, et ils se mirent à jouer tous les deux, il lui prit les pattes, le museau, lui tournilla les oreilles, la renversa sur le dos, et gratta fortement ses flancs chauds et soyeux. » Pas de note dans l'édition.

³⁸ Voir *Wann-Chlore*, dans Honoré de Balzac, *Premiers romans. 1822-1825*, t. II, Édition établie par André Lorant, Paris, Robert Laffont, 1999, p. 788 : « Ses doigts sont maigres, ses joues pâles, et son plus grand plaisir est de tourniller ses ciseaux entre ses doigts, comme le faisait votre maître. » L'éditeur n'a pas annoté le mot.

³⁹ Stockholm, 1956, p. 162-163.

⁴⁰ Voir Beaumarchais, *La Folle Journée ou le Mariage de Figaro* dans *Œuvres*, Édition établie par Pierre Larthomas avec la collaboration de Jacqueline Larthomas, Paris, Gallimard, 1988, Bibliothèque de la Pléiade, p. 354 : « Aussi l'auteur qui se compromet avec le public, pour l'amuser, ou pour l'instruire, au lieu d'intriguer à son choix son ouvrage, est-il obligé de tourniller dans des incidents impossibles, de persifler au lieu de rire, et de prendre ses modèles hors de la société, crainte de se trouver mille ennemis,

servait du mot dans sa lettre à Madame de Godeville du 4 février 1778. Voici le contexte :

En vérité, si je pouvais faire comme le baudet du haras, aller tourniller, viroter, tapoter vos joues, claquer vos bonnes fesses, prendre à poignée vos babines, enfin vous émoustriller⁴¹ de façon qu'à l'arrivée de votre amant, il n'y eût plus qu'à se baiser et en rendre, en honneur je le ferais, moi, car je suis bon diable⁴² !

Il est curieux que cette attestation relevée par le savant suédois n'ait été reprise ni par le FEW ni par le TLF. Cependant, à ma connaissance elle ne constitue pas le témoignage le plus ancien du verbe *tourniller*. Car on en trouve une occurrence dans un ouvrage paru trois ans après la mort de Guez de Balzac. Il s'agit de Claude Lancelot⁴³, *Le Jardin des racines grecques, mises en vers françois. Avec un Traitté des Prepositions & autres Particules indeclinables, et Un Recueil alphabetique des mots François tirez de la Langue Greque* (Paris, Pierre Le Petit, 1657). La troisième partie du livre, appelée *Recueil de Mots françois pris de la langue greque, soit entierement, soit par rapport, & par Etymologie*, contient le verbe *resver*, que l'auteur fait venir du verbe grec $\rho\acute{\epsilon}\mu\beta\omega$, traduit par « errer, tourniller, vaciller » (p. 358b)⁴⁴. Cette attestation isolée, qui est chronologiquement peu éloignée de Guez de Balzac, constitue jusqu'à nouvel ordre la plus ancienne que l'on connaisse.

Pour revenir aux attestations citées par le TLF, les deux chapitres des *Mémoires de Sanson* que j'examine contiennent encore deux passages qu'il a recueillis. Ils sont tirés des répliques de Fouquier. Le premier concerne la locution verbale *éternuer dans*

dont il ne connaissait aucun en composant son triste drame. » (souligné par l'auteur). Dans leur note (p. 1374), les éditeurs se réfèrent bien à la thèse de Gunnar von Proschwitz.

⁴¹ Sur cette forme d'*émoustriller*, voir le FEW, t. 6, 3, p. 271b, s.v. *mustum*.

⁴² Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, *Lettres galantes à Mme de Godeville. 1777-1779, Texte établi d'après le manuscrit de la Pierpont-Morgan Library (New York)*, Présentation et annotation de Maurice Lever, Paris, Fayard, 2004, p. 182.

⁴³ Né en 1615 à Paris.

⁴⁴ Voir A. Bailly, *Dictionnaire grec français*. Rédigé avec le concours de E. Egger, Édition revue par L. Séchan et P. Chantraine, Paris, Hachette, 2000, p. 1715c ; quant à l'étymologie de *rêver*, voir le FEW, t. 10, p. 184b, s.v. **reexvagus*. Reste à savoir si le verbe *tourniller* (absent du DRF) a un caractère régional. Si l'on se pose la question, c'est parce que d'une part le FEW, t. 13, 2, p. 63a, s.v. *tornare* cite, à côté du français moderne *tourniller*, le verbe *tourillie* au sens de « tourner » dans le parler de la région de Mouzon (Ardennes), et que de l'autre dans *Le parler des Ardennes* (Paris, Bonneton, 2006, p. 177b ; je désigne ce dictionnaire par TamineArdennes²), Michel Tamine enregistre le verbe intransitif *tourniller* au sens d'« aller et venir sans but précis » parmi les mots appartenant au français régional des Ardennes. Quand Balzac ou L'Héritier de l'Ain l'a glissé dans une réplique du Conducteur de Mézières, aurait-il voulu renforcer le caractère régional de son langage ? Mais les attestations du mot chez Lancelot, Beaumarchais et Balzac dans *Une passion dans le désert* ne semblent pas confirmer cette interprétation.

le sac, qui signifie « être guillotiné ». Elle se lit dans une des répliques de l'accusateur public, s'adressant à Sanson qui exprimait le désir de se reposer de son travail continu. Citons le contexte qui la contient :

Je crois que tu donnes dans le modérantisme ; prends garde qu'après avoir fait éternuer les autres dans le sac, je ne t'y fasse éternuer à ton tour⁴⁵.

Cette occurrence est citée par le TLF, s.v. *éternuer* d'après « Balzac, *Œuvres div.*, t. 1, 1830, p. 508 » ; mais il ne dit pas depuis quand la locution est employée. Il faut recourir à la BHVF pour savoir que l'on a une attestation antérieure, qui date de 1793⁴⁶. Ces deux témoignages antedatent le FEW, t. 12, p. 262b, s.v. *sternutare* qui ne connaît l'expression que depuis 1867.

Profitons de l'occasion pour signaler que cet article du FEW enregistre une autre locution qui a le même sens, *éternuer dans le son*, en la datant de « depuis Balzac ». La source de Wartburg est sans doute le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, car celui-ci cite dans son article *éternuer* (t. 7, 2, p. 1028b) le passage suivant avec un renvoi laconique :

Pauvre petit Théodore, il est bien gentil ; c'est dommage d'ÉTERNUER DANS LE SON à son âge. (Balz.)

Tous les balzaciens auront reconnu la citation immédiatement. Il provient de la quatrième partie de *Splendeurs et misères des courtisanes*⁴⁷. Par conséquent, l'attestation peut être datée de 1847 et du coup, elle antedate DoillonArg, p. 1479a qui ne connaît l'expression que depuis 1867. Et rappelons-nous que c'est le forçat Riganson, surnommé le Biffon, qui emploie la locution dans le roman.

Un autre mot que le TLF a tiré des répliques de Fouquier est l'adjectif *feudiste* au sens de « qui s'occupe de droit féodal ». Quand le Conducteur mentionne un *ci-devant commissaire à terrier* qui a offert un asile à l'aristocrate que l'on allait exécuter, l'accusateur public prononce deux phrases courtes. Les voici :

⁴⁵ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 130 (= p. 508 de C 1935 ; p. 175 de C 1956).

⁴⁶ Il s'agit de Hébert, *Le Père Duchesne*, novembre 1793, n° 317, 7 : « les jean-foutres qui n'avaient pu le faire éternuer dans le sac ».

⁴⁷ Voir *Splendeurs et misères des courtisanes*, Texte présenté, établi et annoté par Pierre Citron, dans Balzac, *La Comédie humaine*, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, t. VI, Paris, Gallimard, 1977, Bibliothèque de la Pléiade, p. 857 : « Pauvre petit Théodore... s'écria le Biffon, il est bien gentil. C'est dommage d'éternuer dans le son à son âge... » Dans sa note (p. 1477), l'éditeur signale que les *Mémoires de Sanson* contiennent la locution *éternuer dans le sac* en se référant au tome II des *Œuvres diverses* de l'édition Conard ; il faut lire « tome I ».

Un commissaire feudiste. C'est un conspirateur⁴⁸.

Cette occurrence est citée par le TLF, s.v. *feudiste*, qui l'attribue à « Balzac, *Œuvres div.*, t. 1, 1824-1830, p. 508 ». Comme dans les autres cas que l'on a évoqués, si l'on se référait à « Balzac ou L'Héritier de l'Ain, *Mémoires de Sanson*, 1830, p. 113 », on pourrait éviter tout malentendu. Il ne s'agit pourtant pas d'une attestation charnière, car selon le FEW, t. 15, 2, p. 118b, s.v. **fehu* et le TLF, le mot est attesté depuis la fin du XVI^e siècle, chez Louis Le Caron⁴⁹.

En ce qui concerne EsnaultArg, il cite, outre *chenu*, *madame* et *mademoiselle* que l'on vient de voir, deux autres mots employés par le Conducteur de Mézières. Il s'agit d'une part du substantif féminin pluriel *italiennes* au sens de « cordes pour ligoter »⁵⁰. Le mot apparaît dans le passage où le Macérien décrit comment Duquesnoy donne des ordres au bourreau peu expérimenté pour qu'il réussisse à guillotiner l'aristocrate :

[...] soulevez-le... soulevez-le donc ; ne voyez-vous pas qu'il se laisse aller comme une chiffre ! on le soulève ; mais il fiche des coups de pieds à tort et à travers. Pourquoi ne lui a-t-on pas passé les *italiennes* ? il ne gigoterait pas. Sacredieu⁵¹, si Sanson était là avec une ficelle de deux liards ; tu vois qu'il faisait ton éloge, citoyen Sanson⁵².

Cette occurrence est citée par EsnaultArg, p. 368b, s.v. *italiennes*. Dans cet article, il abrège le passage et donne seulement : « Lui passer les italiennes » avec des références peu précises : « (polic., 1829) ». En considérant le mot comme faisant partie du vocabulaire policier, Esnault semble suggérer qu'il est prononcé par le représentant du peuple. Le fait qu'il soit mis en italique dans le texte pourrait confirmer son interprétation. Cependant, puisque le Conducteur avertissait qu'il rapporterait les propos de Duquesnoy selon sa façon⁵³, il ne serait pas tout à fait impossible d'attribuer le mot au Macérien plutôt qu'au représentant. Quoi qu'il en soit, cet emploi est ignoré par le TLF, s.v. *italien*, la BHVF et le FEW, t. 4, p. 823a, s.v. *Italia*.

⁴⁸ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 113 (= p. 503 de C 1935 ; p. 170 de C 1956).

⁴⁹ Je n'ai pu retrouver l'attestation de 1586 signalée par les deux dictionnaires, mais on lit « ainsi qu'aucuns feudistes ont écrit » dans Louis Le Caron, *Responses du droict françois*, Paris, 1596, p. 356.

⁵⁰ Cet emploi est absent de ColinArg et de DoillonArg.

⁵¹ Sur ce juron qu'il faut distinguer de *Sacré Dieu*, voir plus loin.

⁵² *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 121 (= p. 505 de C 1935 ; p. 172 de C 1956) ; c'est l'auteur qui souligne.

⁵³ Comme on l'a vu plus haut, il disait dans une de ses répliques : « c'est approchant dans ces termes qu'il a parlé » (*Ibid.*, p. 120 = p. 505 de C 1935 ; p. 172 de C 1956).

L'autre mot relevé par EsnaultArg est le substantif masculin *grippe-Jésus*, qui signifie « gendarme ». Il apparaît dans une question que le Conducteur pose à Fouquier. Citons la phrase :

Les grippe-Jésus font faction devant la porte, mon accusateur : seraient-ces gardes-du-corps, par hasard⁵⁴ ?

Cette occurrence est mentionnée par EsnaultArg, p. 351b, s.v. *grip* avec les références peu claires : « (Paris, 1829) ». Elles sont précédées par « (pop., Nord, 1812) ». Comme cet emploi est absent du TLF et d'EnckellHist, il ne m'est pas pour l'instant possible d'identifier cette dernière source, mais on peut rappeler que la BHVF relève une attestation plus ancienne, datée de 1800 ; il s'agit de Jacques Salbigoton Quesné, *Les Folies d'un conscrit*⁵⁵. Ces données pourront améliorer le FEW, t. 16, p. 74a, s.v. *grîpan* qui donne à l'argot *grippe-jésus* « gendarme » la date de 1837⁵⁶.

Les deux chapitres des *Mémoires de Sanson* qui ont ainsi intéressé le TLF et EsnaultArg contiennent encore d'autres attestations qui méritent d'être relevées. D'abord on y trouve quelques régionalismes. Dans cette catégorie, citons en premier lieu l'adjectif *corporé* au sens de « bien bâti, robuste (en parlant d'une personne) ». Le Conducteur l'emploie dans une de ses descriptions de l'aristocrate que l'on a exécuté à Mézières. Voici la phrase qui contient le mot.

L'aristocrate était d'une belle venue, cinq pieds neuf pouces au moins, incorporé et proportionné à l'avenant...⁵⁷

Certes, le mot est absent du DRF⁵⁸, mais le TLF, s.v. *corporé* le qualifie de régional et fait remarquer qu'il s'est maintenu dans les patois de l'Ouest et du Centre, en champenois et en lorrain ainsi qu'en franco-provençal. Ce faisant, il se réfère au FEW, t. 2, p. 1216b, s.v. *corpus*. Dans cet article, Wartburg enregistre en effet, parmi plusieurs attestations dialectales modernes, Reims *corporé* « robuste ». Même si son aire de

⁵⁴ *Ibid.*, p. 133 (= p. 509 de C 1935 ; p. 176 de C 1956).

⁵⁵ Paris, Tigier, an VIII, t. I, p. 110 : « J'allois dormir comme quatre : déjà je me pâmois d'aise de me voir en sûreté. Mais qu'arrive-t-il ? trois nouveaux *grippe-jésus* (pour tenir le langage du métier) sortent impétueusement d'un bois taillis, en me criant hautement de ne pas remuer. » (c'est l'auteur qui souligne).

⁵⁶ Date que je n'ai pu vérifier.

⁵⁷ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 114 (= p. 503 de C 1935 ; p. 170 de C 1956).

⁵⁸ La BHVF aussi l'ignore.

diffusion est large, l'adjectif fait partie du français régional de la région de Mézières, si l'on en croit TamineArdenne², p. 65⁵⁹.

Un autre régionalisme digne d'intérêt est la locution conjonctive *fait à fait que*, qui signifie « à mesure que ». Le Conducteur s'en sert quand il décrit la scène où Duquesnoy intervient pour aider le bourreau et le charpentier macériens à rassembler les différentes parties de la guillotine comme il convient. Voyons comment il raconte l'intervention du représentant du peuple :

Mes enfans, qui leur dit, il me paraît que vous voulez coucher ici ; allons, je prends pitié de vous. Comment, toi t'es charpentier et tu ne vois pas comme ça s'enmanche ! donne-moi ton marteau ; et le voilà qui tape de ci, qui tape de là ; les morceaux qui vont ensemble, il les rejoint ; ceux [p. 109] qui ne vont pas, il les sépare, il se fait nommer tous les numéros ; on les lui donne fait à fait qu'il les demande article par article : numéro un, numéro deux, numéro trois, numéro quatre⁶⁰.

On sait que cette locution a été utilisée par La Fontaine dans la première version de la Fable *Le Coche et la Mouche*⁶¹ et que plus tard il l'a remplacée par *aussitôt que*⁶². Bien que les éditeurs des *Fables* ne se soient pas interrogés sur son caractère régional ou qu'ils l'aient considérée soit comme uniquement picarde soit comme seulement champenoise, l'expression n'appartient ni au français standard, ni elle n'est limitée à la Picardie ou à la Champagne. C'est un régionalisme à une aire de diffusion assez large, car elle est attestée dans les domaines picard, wallon, lorrain et champenois, ainsi que je l'ai montré ailleurs⁶³. On pourrait dire que Balzac ou L'Héritier de l'Ain a raison de l'avoir introduite dans les propos du Conducteur de Mézières⁶⁴.

⁵⁹ Voir aussi *Le parler de Champagne* du même auteur (Paris, Bonneton, 2009 ; je désigne ce dictionnaire par TamineChampagne), p. 45a.

⁶⁰ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 108-109 (= p. 501 de C 1935 ; p. 168 de C 1956).

⁶¹ Voir *Fables nouvelles, et autres poésies*, Paris, Denys Thierry, 1671, p. 5 : « Une Mouche survient, & des chevaux s'approche ; Prétend les animer par son bourdonnement ; Pique l'un, pique l'autre, & pense à tout moment Qu'elle fait aller la machine, S'assied sur le timon, sur le nez du Cocher : *Fait-à-fait que* le char chemine, Et qu'elle voit les gens marcher, Elle s'en attribuë uniquement la gloire ; Va, vient, fait l'empresée ; il semble que ce soit Un Sergent de bataille allant en chaque endroit Faire avancer ses gens, & hâter la victoire. » (c'est moi qui souligne).

⁶² Voir La Fontaine, *Œuvres complètes*, t. I, *Fables, contes et nouvelles*, Édition établie, présentée et annotée par Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, 1991, Bibliothèque de la Pléiade, p. 264.

⁶³ Pour les détails, voir Takeshi Matsumura, « Sur une locution abandonnée par La Fontaine : *fait à fait que* », *FRACAS*, 59, 2017, p. 1-10 ; article repris dans *Le Fablier*, 28, 2017, p. 141-145 (à paraître).

⁶⁴ Celui-ci connaît aussi la locution *à mesure que* ; voir *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 114 (= p. 503 de C 1935 ; p. 170 de C 1956) : « et à mesure qu'il cherchait à passer, vingt-cinq baïonnettes se croisaient sur sa poitrine. »

Un troisième régionalisme que l'on peut relever est le verbe intransitif *raverdir* au sens de « reverdir, retrouver sa verdure » dans la locution verbale *planter là quelqu'un pour raverdir* « abandonner quelqu'un en un endroit où il ne sait que devenir ». Il se lit dans les paroles de Duquesnoy rapportées par le Conducteur. En donnant au bourreau des indications détaillées pour qu'il exécute l'aristocrate, le représentant perd patience. Voici le contexte :

Et bien ! reprend le représentant, est-il planté là pour raverdir ? Dépêchez-vous, f..., dépêchez-le ; attachez les courroies sous les aisselles, serrez ferme, ferme ; à merveille⁶⁵ !

Le mot est absent du TLF, de la BHVF, du DFR, de TamineArdennes² et de TamineChampagne. Mais le FEW, t. 14, p. 512a, s.v. *viridis* enregistre, à côté du verbe intransitif d'ancien et de moyen français *raverdir* au sens de « redevenir vert » (ca. 1200-Cotgrave 1611), plusieurs attestations dialectales modernes, qui proviennent des domaines wallon, picard et champenois⁶⁶. Pour la locution verbale, on peut consulter le FEW, t. 9, p. 21a, s.v. *plantare*, qui enregistre, auprès de sa forme standard⁶⁷, le liégeois *planter la po ravèrdi*⁶⁸. Il est ainsi possible que le picard Duquesnoy ait prononcé le mot et que le Conducteur de Mézières l'ait reproduit dans son récit. Mais pour ce faire, ce dernier a dû le comprendre sans problème. Ou bien, le Macérien l'aurait introduit de son crû, à la place de *reverdir* qu'aurait employé le représentant du peuple. En tout cas, le caractère régional du mot *raverdir* devra être souligné.

Les *Mémoires de Sanson* contiennent encore un éventuel régionalisme, qui mériterait une recherche approfondie. Il s'agit de la locution adverbiale *bien du contraire* au sens de « bien au contraire, loin de là ». Le Conducteur l'utilise en décrivant le représentant du peuple, qui s'est amusé en voyant le bourreau et le

⁶⁵ *Ibid.*, p. 124 (= p. 506 de C 1935 ; p. 173 de C 1956).

⁶⁶ Plus précisément (je développe les abréviations et complète les indications géographiques) : liégeois *ravèrdi* « redevenir vert », namurois *ravèrdi*, La Louvière (Hainaut) et Jamioulx (Hainaut) *ravèrdi*, Mons (Hainaut) « se recouvrir de feuilles », artésien St-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), Démuin (Somme) *raverdir* « redevenir vert », Rethel (Ardennes) « reverdir », Mouzon (Ardennes) *raverdi*.

⁶⁷ La locution *planter là quelqu'un pour reverdir* est attestée non pas depuis Cotgrave 1611 comme le dit Wartburg, mais depuis *Les Quinze joies de mariage* (ca. 1400), voir *Les .XV. joies de mariage* publiées par Jean Rychner, Genève, Droz et Paris, Minard, 1963 ; 1967, *La Dixiesme joye*, lignes 60-61, p. 79 : « elle se va et plante son mari pour reverdir ».

⁶⁸ Comment faut-il interpréter l'attestation de l'expression dans *L'Homere travesti ou L'Illiade en vers burlesques* de Marivaux ? Voir t. II, Paris, Pierre Prault, 1716, livre X, p. 214 : « Mais, cette carogne de femme M'a planté là pour raverdir ». Le Livre X n'est pas publié dans Marivaux, *Œuvres de jeunesse*, Édition établie, présentée et annotée par Frédéric Deloffre avec le concours de Claude Rigault, Paris, Gallimard, 1972, Bibliothèque de la Pléiade, p. 955-1084 ; les éditeurs se sont arrêtés au Livre VI.

charpentier de Mézières se décontenancer pour reconstruire la guillotine. Citons sa réplique :

Eh bien, f... il ne s'est pas fâché ; bien du contraire, il riait à gorge déployée ; ce n'est pas l'affaire, il y avait de quoi rire ; et puis je crois qu'il est gai, le représentant⁶⁹.

Cette locution est absente du TLF, de la BHVF, de DRF, d'EnckellHist, de TamineArdennes² et de TamineChampagne. Frantext l'ignore également. Par contre, le FEW, t. 2, p. 1121a, s.v. *contrarius* cite le moyen français *du contraire* « au contraire » (Estienne 1538 ; Calvin), le liégeois⁷⁰ *bien du contraire*, le dialecte messin *beun' di contrêre*. D'autre part, l'expression est enregistrée comme un belgicisme dans le *Dictionnaire des belgicisms* de Michel Francard, Geneviève Geron, Régine Wilmet et Aude Wirth⁷¹ et *Le Bon Usage* de Maurice Grevisse et André Goosse⁷². Ces données suggèrent que l'on a affaire à une expression wallonne et lorraine⁷³. Cependant, on en trouve des occurrences dans des vaudevilles comme *Une Matinée aux Prés Saint-Gervais* de Bouet, Alphonse et Louis⁷⁴ ou *La Famille du fumiste* de Varner, Duvert et Lauzanne⁷⁵. Dans la première moitié du XIX^e siècle son aire de diffusion était-elle plus étendue que de nos jours ? S'agissait-elle alors plutôt d'un archaïsme ou d'une tournure populaire ? Dans quelle intention Balzac ou L'Héritier de l'Ain l'a-t-il mise dans la bouche du Conducteur de Mézières ? Pour répondre aux questions, il faudrait une recherche plus poussée.

Le dernier cas qui me semble avoir un caractère régional est la locution conjonctive *un coup que* qui signifie « dès que ». Elle apparaît dans la description de l'exécution de l'aristocrate. Malgré ses efforts pour échapper à l'échafaud, celui-ci est

⁶⁹ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 108 (= p. 501 de C 1935 ; p. 168 de C 1956).

⁷⁰ Voir Jean Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1933, p. 161b, s.v. *contrêre*.

⁷¹ Bruxelles, Duculot, 2010, p. 114a, encore que les auteurs disent qu'elle est peu usitée.

⁷² *Op. cit.*, § 367, b, R7.

⁷³ Il n'est donc pas étonnant de la voir employée par René-Charles Guilbert de Pixérécourt (né en 1773 à Nancy) dans *Zozo, ou le mal-avisé. Comédie en un acte et en prose*, Paris, Barba, an VIII, Scène première, p. 3 (c'est Zozo qui parle) : « Oh ! bien du contraire, Seigneur ; il y a long temps que je desire voyager ».

⁷⁴ Voir *Une Matinée aux Prés Saint-Gervais. Vaudeville en un acte* par MM. Alfred Bouet, Alphonse et Louis, Scène première, p. 1 dans *Musée dramatique. Recueil de pièces nouvelles représentées sur les théâtres de Paris*, 9^e livraison, Paris, Michaud, 1839 : « Le dimanche, c'est le jour de repos, et à preuve, c'est que le bon Dieu se reposa le dimanche... Ici, bien du contraire les dimanches il faut traîner le boulet d'une manière atroce. »

⁷⁵ Voir *La Famille du fumiste. Comédie-vaudeville en deux actes*, par MM. Varner, Duvert et Lauzanne, Acte II, scène III, p. 19 dans *Magasin théâtral. Choix de pièces nouvelles*, t. 27, Paris, Marchant, 1840 : « Ce pauvre père, il a fait bien des b... boulettes pour toi, c'est pas à toi à lui faire sentir ça... bien du contraire. »

rattrapé, mais il n'est pas encore prêt à se faire guillotiner. Le Conducteur raconte ses actions de la manière suivante :

L'aristocrate était rendu : on le serrait de près ; que fait, mon drôle ? zeste ! il s'est glissé comme un serpent sous l'échafaud ; et un coup qu'il a été là, il s'est mis à gueuler de toutes ses forces : *Vive la république ! vive la liberté ! vive la nation ! vive la convention*⁷⁶ !

Cette expression est absente du TLF, de la BHVF, du DRF, d'EnckellHist, de TamineArdenne² et de TamineChampagne. Mais le FEW, t. 2, p. 868a, s.v. *colaphus* la relève en normand, en français du Canada⁷⁷ et en angevin : il cite Alençon [Orne], Issoudun [Indre], *un coup que* « lorsque » d'après Verel⁷⁸, *Canada coup que*, angevin *ein coup que* « dès que ». Ces données nous suggèrent que la locution appartient au français régional de l'Ouest plutôt qu'à celui de Mézières. Balzac ou L'Héritier de l'Ain se seraient-ils trompés en l'introduisant dans une réplique du Conducteur ? Cette attestation serait-elle due à la plume d'un Tourangeau ? S'agirait-il alors d'une trace de la rédaction balzacienne ? En tout cas, elle mérite d'être relevée parce qu'elle est antérieure à celles qu'a réunies Wartburg.

Après avoir étudié les régionalismes, examinons maintenant cinq cas qui antidatent nos instruments de travail. Outre la locution *un coup que*, les *Mémoires de Sanson* nous offrent en effet cinq attestations précoces.

Il s'agit d'abord du syntagme *cassement de tête* au sens de « travail difficile, casse-tête ». Il se lit dans une des répliques du Conducteur, lorsqu'il défend l'attitude peu empressée de Sanson devant l'acharnement de Fouquier. Il s'efforce de la manière suivante de flatter ses deux interlocuteurs afin qu'ils ne s'affrontent pas avec leurs façons de penser irréconciliables :

C'est qu'aussi c'est un cassement de tête que son état, citoyen accusateur ; et le tien donc : je ne sais pas comment tu t'y reconnais, tant de monde qui te passe par les mains⁷⁹.

⁷⁶ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 117 (= p. 504 de C 1935 ; p. 171 de C 1956) ; c'est l'auteur qui souligne.

⁷⁷ On peut le confirmer par Jean-Claude Boulanger, *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Dicorobert et Paris, Le Robert, 1992, p. 262b, s.v. *coup* : « Fam. *Un coup que*, aussitôt que, dès que. *Un coup que la décision est prise, tout s'arrange.* » Voir aussi le *Trésor de la langue française au Québec*, (consultable sur son site : <http://www.tlfq.ulaval.ca/>), qui nous fournit des attestations de 1915 à 1972.

⁷⁸ C'est-à-dire Charles Vérel, *Petite grammaire du patois de l'arrondissement d'Alençon*, Alençon, 1893, p. 277.

⁷⁹ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 131 (= p. 508 de C 1935 ; p. 175 de C 1956).

Cette occurrence antedate le TLF, s.v. *casement* qui donne 1845, Bescherelle aîné, *Dictionnaire national ou grand dictionnaire classique de la langue française*⁸⁰ comme la date d'apparition du syntagme⁸¹. Quant à Frantext, il n'en connaît que des témoignages plus récents, commençant par la lettre de Flaubert à sa nièce Caroline des 4 et 5 janvier 1879⁸². Cependant, l'attestation des *Mémoires de Sanson* n'est pas la plus ancienne. Elle est précédée de celle d'un roman paru en 1828 : *Le Cocher de fiacre* d'Auguste Ricard⁸³. Une recherche plus poussée nous fournira sans doute des occurrences antérieures. En attendant, ces données provisoires pourront être ajoutées au FEW, t. 2, p. 1430a, s.v. *quassare*.

Le deuxième cas intéressant est le syntagme *mauvaise décoction* qui signifie « entreprise qui a mal tourné ». Le Conducteur s'en sert en décrivant comment, malgré les conseils du représentant du peuple, le bourreau et ses aides peu expérimentés préparent mal l'exécution de l'aristocrate. Les détails qu'il donne pourront nous aider à comprendre le sens du syntagme :

Mais en voici bien d'une autre⁸⁴, il avait les mains ficelées sur le ventre, est-ce ça z'avoir peu d'idée ? Le représentant leur indique que c'est par derrière qu'on doit les mettre ; ils veulent réparer leur faute. C'est bon, c'est bon, dit-il, ça passera comme ça pour aujourd'hui ; placez-le sur le dos. On le place sur le dos ; mauvaise décoction pour l'aristocrate, sacré vert ? mauvaise décoction. Ce cou-[p. 123]-peret qui descend, le voir venir ; quelle espectative⁸⁵ !

Comme on le voit, le condamné qui aurait dû être mis sur le ventre est placé sur le dos et il est obligé de voir descendre le couperet de la guillotine. Le syntagme *mauvaise décoction* convient bien à sa situation. Cet emploi n'est pourtant pas bien représenté dans la lexicographie, car il manque à la BHVF, à EnckellHist et au FEW, t. 3, p. 26a,

⁸⁰ Paris, Simon, 1845, 2 vol., t. I, p. 551c, s.v. *casement* : « Fig. *Casement de tête*. Sorte d'inquiétude causée par le travail ou les affaires qui comportent beaucoup de détails. »

⁸¹ Qui est absent de la BHVF.

⁸² Voir Flaubert, *Correspondance*, t. V, Édition présentée, établie et annotée par Jean Bruneau et Yvan Leclerc, Paris, Gallimard, 2007, Bibliothèque de la Pléiade, p. 489 : « Je crois que la métaphysique ne contribue pas médiocrement à ma *sombreur* ? Ce défilé d'absurdités est vraiment attristant ! J'ai rarement travaillé sur des matières plus ardues. C'est "un casement de tête", comme disent les bonnes gens. » (c'est l'auteur qui souligne).

⁸³ Voir Auguste Ricard, *Le Cocher de fiacre, ou quarante ans sur le pavé de Paris. Roman de mœurs*, t. II, Paris, Lecoq et Durey, Corbet, Pigoreau, Tenon, 1828, p. 276 : « je vais vous dire rondement tout, et vous vous épargnerez bien du casement de tête. »

⁸⁴ Sur cette expression, voir EnckellHist, p. 81.

⁸⁵ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 122-123 (= p. 505 de C 1935 ; p. 172 de C 1956).

s.v. *decoctio* ; il est absent également de Frantext. Seul le TLF, s.v. *décoction* l'enregistre, avec un exemple tiré de Vidal, Delmart, *Caserne*, 1833, p. 361⁸⁶, mais il ne dit rien sur son histoire. Peut-être en trouverait-on des attestations antérieures en faisant une recherche méthodique. Pour l'instant, on peut observer que le témoignage des *Mémoires de Sanson* antedate celui qui est cité par le TLF.

Le troisième cas qui mérite d'attirer notre attention est la locution verbale *pisser dans un violon*, employée pour marquer l'inutilité d'une action. Elle est utilisée par le Conducteur qui décrit la scène où l'aristocrate, amené de la prison à la place de Mézières, a en vain essayé de se déclarer innocent aux volontaires qui formaient la haie. Voici la phrase qui la contient :

[...] et aussitôt lui de se reprendre d'un ton plus piteux encore : – Citoyens, je suis innocent. – Attends, attends, on va t'en f..... des innocens. Et il avait beau se mettre en quatre pour les adoucir, il n'en était ni plus ni moins que s'il avait pissé dans un violon⁸⁷.

Cette locution n'est pas non plus bien représentée dans la lexicographie. La BHVF, le FEW, t. 8, p. 587b, s.v. **pissiare* et t. 14, p. 368a, s.v. *vi-* comme EnckellHist l'ignorent tous. Elle ne se trouve mentionnée que dans le TLF, s.v. *pisser*. Celui-ci renvoie pour la première date à un ouvrage de 1883, à savoir Alfred Delvau, *Dictionnaire de la langue verte. Nouvelle édition conforme à la dernière revue par l'auteur augmentée d'un supplément par Gustave Fustier*⁸⁸, mais je n'ai pu y trouver la locution. Sans doute ai-je mal cherché, à moins qu'il ne s'agisse d'une référence erronée. En attendant d'autres découvertes, notons pour l'instant que les *Mémoires de Sanson* semblent constituer le plus ancien témoignage de la locution.

Le quatrième cas remarquable est le juron *sacré nom d'un nom*. À côté d'autres expressions comme *mille milliards de bombes*⁸⁹, *mille nom[s] d'une pipe*, *nom de Dieu*⁹⁰, *Sacredieu*⁹¹ (juron que Balzac a employé en 1835 dans *Melmoth réconcilié*⁹² et

⁸⁶ « Mauvaise décoction, nous sommes détachés. »

⁸⁷ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 115 (= p. 503 de C 1935 ; p. 170 de C 1956).

⁸⁸ Paris, Marpon et Flammarion, 1883.

⁸⁹ Voir les *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 135 (= p. 510 de C 1935 ; p. 177 de C 1956) : « Mille milliards de bombes, c'est vrai ; chez les marchandes de jouets d'enfants. » Sur l'expression, voir Pierre Enckell, *Dictionnaire des jurons*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004 (je désigne ce dictionnaire par EnckellJurons), p. 64a qui cite un exemple de 1790 et un autre de 1848.

⁹⁰ Voir les *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 89 (= p. 495 de C 1935 ; p. 162 de C 1956) : « Qui ne te connaît pas, nom de Dieu ?... / – Je croyais que tu avais une commission à remplir auprès de moi ? / – Oui, que j'en ai z'une, mon magistrat, et une fameuse, mille nom [sic] d'une pipe ! » Pour *mille noms d'une pipe*, voir EnckellJurons, p. 488a, qui cite des exemples de 1789, de 1819, de 1835 et de 1860 ; on peut y ajouter les *Mémoires de Vidocq, chef de la police de sûreté, jusqu'en 1827*, t. II, Paris, Tenon,

en 1846 dans *La Cousine Bette*⁹³), *Sacré Dieu*⁹⁴ (juron utilisé par Balzac dans sa lettre à Victor Ratier du 21 juillet 1830⁹⁵) ou *vingt-cinq tonnerres*⁹⁶, le Conducteur prononce ce juron quand il arrive chez Sanson en lui apportant la lettre et le cadeau du bourreau de Mézières. La familiarité de son attitude et de ses propos ne plaît pas trop au bourreau parisien. Cela ne décourage pourtant pas le Macérien, qui continue ainsi :

Sacré nom [p. 90] d'un nom ! je n'en reviens pas ; je puis donc, une fois dans ma vie, parler nez à nez, face à face, au grand sacrificateur de la république ! Diras-tu la messe rouge aujourd'hui⁹⁷ ?

C'est une première attestation, parce qu'EnckellJurons, p. 491b ne cite qu'un exemple de 1838 (Carmouche, Varin et Huart, *Le Puff*⁹⁸) et un autre de 1855 (Flaubert,

1828, p. 47 : « et, mille noms d'une pipe ! ne vaut-il pas mieux être le premier comptable d'une compagnie de canoniers, que de gratter le papier dans une étude ? » Pour le juron *nom de Dieu* qui est attesté depuis 1790, voir EnckellJurons, p. 458b-468b.

⁹¹ Voir le passage cité des *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 121 (= p. 505 de *C 1935* ; p. 172 de *C 1956*) : « Sacredieu, si Sanson était là avec une ficelle de deux liards ; tu vois qu'il faisait ton éloge, citoyen Sanson. » EnckellJurons, p. 568a-570a retrace l'histoire et la signification (« salaud de Dieu ») du juron depuis 1552.

⁹² Voir *Melmoth réconcilié*, Texte présenté, établi et annoté par Moïse Le Yaouanc, dans Balzac, *La Comédie humaine*, t. X, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1979, Bibliothèque de la Pléiade, p. 387 : « Sacredieu ! si l'on pouvait vendre son âme au diable ! » C'est le second clerc de Me Crottat qui prononce ces phrases. Il n'y a pas de note dans l'édition.

⁹³ Voir *La Cousine Bette*, Texte présenté, établi et annoté par Anne-Marie Meininger, dans Balzac, *La Comédie humaine*, t. VII, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1977, Bibliothèque de la Pléiade, p. 440 : « Ah ! maman et papa disaient souvent : S... n.. de Dieu ! Tonnerre de Dieu ! Sacre-Dieu !... dit-elle avec une délicate naïveté. » C'est Atala Judici qui parle. Pas de note dans l'édition.

⁹⁴ Voir le passage cité des *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 90 (= p. 495 de *C 1935* ; p. 162 de *C 1956*) : « Oh ! je t'ai vu monter sur Madame. Sacré Dieu ! comme elle marchait la sainte guillotine ! » Le juron est attesté depuis 1790 selon EnckellJurons, p. 569a-570a.

⁹⁵ Voir Balzac, *Correspondance*, t. I, Édition établie, présentée et annotée par Roger Pierrot et Hervé Yon, Paris, Gallimard, 2006, p. 305 : « Sacré Dieu ! mon bon ami, je crois que la littérature est, par le temps qui court, un métier de filles des rues qui se prostitue pour cent sous : cela ne mène à rien, [...] » ; passage cité par EnckellJurons, p. 569a.

⁹⁶ Voir les *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 90-91 (= p. 496 de *C 1935* ; p. 163 de *C 1956*) : « Bah ! bah ! des conspirateurs, des affameurs du peuple, des aristocrates, des modérés, vingt-[p. 91]-cinq tonnerres ! » Cette expression n'est pas répertoriée dans EnckellJurons, mais on en trouve plusieurs attestations postérieures ; voir par exemple Le Capitaine P. Luco, « Une émeute à bord », dans *Musée des familles. Lectures du soir*, t. 3, 1835-1836, p. 27 : « Non, cap'taine, dit Yvon en s'avançant d'un air assuré, vous nous connaissez trop bien, vingt-cinq tonnerres ! », etc.

⁹⁷ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 89-90 (= p. 495 de *C 1935* ; p. 162 de *C 1956*).

⁹⁸ Voir *Le Puff. Revue en trois tableaux* par MM. Carmouche, Varin et Huart, Paris, Marchand, 1838, p. 16 : « Sacré nom d'un nom ! voulez-vous bien me laisser passer ! »

lettre à Louis Bouilhet du 10 octobre⁹⁹). Une recherche effectuée dans Gallica ne nous fournit pas d'attestations antérieures à celle des *Mémoires de Sanson*.

Le cinquième et dernier cas intéressant est la locution *le pain est sur la pelle*, qui signifie « c'est prêt ». Elle est utilisée par le Conducteur qui décrit comment Duquesnoy a conseillé gentiment le bourreau maladroit de Mézières pour qu'il mène à bien l'exécution de l'aristocrate à l'aide de la guillotine nouvellement introduite. Voici l'extrait de ses propos :

Oh ! le brave homme ! oh ! le digne homme que le citoyen Duquesnoi, et simple, et doux ; tout le monde parlait de sa bonté ; cent autres auraient destitué l'exécuteur ; lui, il le conseillait, il l'encourageait avec une complaisance comme il n'y en a pas. La tartine était beurrée, ou, comme on dit, le pain était sur la pelle, il n'y avait plus qu'à l'envoyer à cuire¹⁰⁰.

Dans la dernière phrase, on a d'un côté la locution *la tartine est beurrée*, qui signifie « c'est prêt ». S'agit-il d'une création d'auteur ? Sauf erreur de ma part, elle est absente du TLF, de la BHVF, d'EnckellHist et du FEW, t. 13, 2, p. 112b, s.v. *torta*. De l'autre, on a la locution *le pain est sur la pelle*, qui a le même sens. Elle est également ignorée par le TLF, la BHVF, EnckellHist et le FEW, t. 7, p. 545b, s.v. *panis*. Mais elle se retrouve dans un roman que Balzac a publié en 1835. En effet, dans *Le Père Goriot*, Vautrin parle à Rastignac de la manière suivante :

Le four est chaud, la farine est pétrie, le pain est sur la pelle ; demain nous en ferons sauter les miettes par-dessus notre tête en y mordant ; et nous empêcherions d'enfourner ?... non, non, tout cuira¹⁰¹ !

Le passage est cité et commenté par Lucienne Frappier-Mazur dans son ouvrage sur *L'Expression métaphorique dans La Comédie humaine*¹⁰², mais l'histoire de notre expression ne l'a pas intéressée. Balzac l'aurait-il créé en 1830 et reprise en 1835 ? Ou serait-ce L'Héritier de l'Ain qui l'a inventée en 1830 et Balzac la lui aurait-il empruntée

⁹⁹ Voir Flaubert, *Correspondance*, t. II, Édition établie, présentée et annotée par Jean Bruneau, Paris, Gallimard, 1980, Bibliothèque de la Pléiade, p. 603 : « Ah ! sacré nom d'un nom ! j'oubliais. Devine quel est l'homme qui habite à Dieppedalle ? »

¹⁰⁰ *Mémoires de Sanson*, 1830, *op. cit.*, t. I, p. 125 (= p. 506 de C 1935 ; p. 173 de C 1956).

¹⁰¹ *Le Père Goriot*, Texte présenté, établi et annoté par Rose Fortassier, dans Balzac, *La Comédie humaine*, t. III, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1976, Bibliothèque de la Pléiade, p. 202. L'éditrice n'a pas annoté l'expression.

¹⁰² Paris, Klincksieck, 1976, p. 269.

en 1835 ? Ou bien les deux auteurs auraient-ils eu une source commune ? Autant de questions qui mériteraient d'être creusées. En attendant, il ne serait pas inutile que les lecteurs du *Père Goriot* se souviennent de la phrase citée du Conducteur de Mézières.

Les quelques exemples que j'ai tirés des chapitres IV et V du tome premier des *Mémoires de Sanson* auront montré, je l'espère, que cette partie n'est pas tout à fait « de mauvais goût » ni « ignoble » comme le disait Émile Marco de Saint-Hilaire et que, quel que soit son auteur, elle n'est pas que l'ivraie qui soit bonne à rejeter. Si l'on relisait avec un peu d'attention l'ensemble de l'œuvre, on pourrait faire bien d'autres découvertes intéressantes.